

Comme le veut notre tradition collective, nous portons à votre connaissance ce compte-rendu reprenant notre activité sénatoriale lors de la session 2012-2013 qui vient de s'achever et au cours de laquelle le Sénat a beaucoup œuvré.

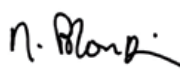
L'année a été riche. La session ordinaire a duré 122 jours. Elle a comporté 866 heures de séances publiques, auxquelles il faut ajouter les quelque 1 600 heures de travaux en commissions et délégations. Près de 10 000 amendements ont été déposés. L'initiative sénatoriale a constitué 51 % des sujets mis à l'ordre du jour. Un nouvel équilibre se dessine ainsi entre les pouvoirs législatifs et exécutifs.

Tout au long de la session, la Chambre haute a pleinement assumé son rôle de représentante des collectivités territoriales. Commencée avec les États généraux de la démocratie territoriale, la session s'est terminée avec l'examen du premier volet de la réforme territoriale. Dans ce débat, le Sénat a su faire entendre sa voix.

Des textes répondant aux premières préoccupations des Français, comme la lutte contre le chômage et la relance de la croissance, ont été adoptés : création des emplois d'avenir et contrats de génération ou encore celle de la Banque publique d'investissement. Le Sénat a de plus fortement enrichi le texte de loi sur la Refondation de l'École.

Nous vous souhaitons une lecture attentive et nous vous assurons de notre entier dévouement au service du Finistère.

Maryvonne BLONDIN



Jean-Luc FICHET



François MARC




Les sénateurs au Palais du Luxembourg



Collectivités locales : Mieux servir l'intérêt général en les libérant de contraintes inutiles

Des 20 000 réponses des élus locaux lors des États Généraux de la démocratie territoriale ont émergé une somme considérable de propositions. Au cœur des préoccupations des élus, le Sénat a travaillé rapidement sur la simplification des normes et la mise en place d'un statut de l' élu, textes adoptés à l'unanimité.

Contrôler et évaluer les normes applicables aux collectivités locales :

Le 1er texte propose de créer un Haut Conseil national doté de larges prérogatives pour contrôler et évaluer les normes applicables aux collectivités locales. Il serait composé de 36 élus, parlementaires, conseillers régionaux, conseillers généraux, présidents d'EPCI, de conseillers municipaux et de 9 représentants de l'État. S'il émettait un avis défavorable sur un texte, le Gouvernement devrait lui présenter une version modifiée.

Pour favoriser l'accès de tous aux mandats locaux et protéger les élus des petites communes, le 2nd texte améliore les conditions d'exercice par :

- ▶ une indemnité perçue par les maires des communes de moins de 3 500 habitants ;
- ▶ un statut de « salarié protégé » ;
- ▶ de nouveaux outils pour les élus salariés et non-salariés : suspension du contrat de travail, crédits d'heure, doublement de l'allocation différentielle de fin de mandat ;
- ▶ la validation des acquis de l'expérience au titre d'une fonction élective.

Retrouvez l'intégralité de ces textes :

<http://www.senat.fr/rap/12-635/12-635.html>

<http://www.senat.fr/dossier-legislatif/ppl12-120.html>

Décentralisation

Le Sénat donne un signal fort aux territoires ruraux : création des pôles ruraux d'aménagement et de coopération. Les territoires qui le souhaitent pourront bénéficier d'un outil de développement et d'aménagement destiné à permettre la poursuite des démarches engagées, notamment par les Pays, et à amplifier les dynamiques territoriales existantes.



Culture et communication

Rapporteuse pour avis du budget spectacle vivant de la commission culture du Sénat, Maryvonne Blondin a régulièrement souligné toute l'importance des lieux de diffusion, des compagnies d'artistes, des festivals amateurs et professionnels dans le domaine des arts vivants: théâtre, musique, danse, arts de la rue et du cirque. Elle a également défendu la place des femmes dans l'art et la culture et s'est investie sur de nombreux sujets comme ceux de l'accessibilité pour tous aux pratiques culturelles ou de l'exception culturelle.

CONSEIL NATIONAL DES PROFESSIONS DU SPECTACLE

Maryvonne Blondin a été désignée le 3 juillet 2013 pour siéger comme titulaire du Conseil national des professions du spectacle. Cet organe de consultation pour le gouvernement s'attache à améliorer la connaissance en matière d'emploi et d'économie dans les domaines du spectacle vivant et du spectacle enregistré.

Intermittence dans le secteur culturel

La réflexion du groupe de travail qu'elle préside s'est concentrée sur les quatre sujets suivants: la réforme des annexes 8 et 10 relatives aux règles d'assurance-chômage pour les techniciens et les artistes; les pistes d'évolution du cadre législatif en matière de contrat de travail pour les intermittents; les suites données à l'enquête de la Cour des comptes sur la Caisse des congés payés du spectacle; enfin, les enjeux autour de la convention collective de la production cinématographique. Le travail étant en cours, des recommandations définitives seront faites ultérieurement.



Visite de la SACD (28/11/2012)

LA VIOLENCE DANS LES MÉDIAS AUDIOVISUELS

Le 18 décembre 2012, elle a organisé une réunion conjointe de la Commission culture du Sénat et de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe sur le thème de la violence sur les réseaux sociaux et ses conséquences sur les enfants. L'internet pouvant clairement être un diffuseur de violence et de harcèlement, il est donc nécessaire de relancer l'éducation aux médias dès le plus jeune âge, de former les enseignants, d'informer les parents.



Inauguration de la médiathèque de Saint-Thurien (8/02/2013)

ARTISTES ET CRÉATEURS EN SITUATION DE HANDICAP

L'accessibilité, si elle est sociale, doit être culturelle mais aussi créative. « En effet, au-delà de l'amélioration de l'accessibilité aux équipements culturels, c'est la place des artistes et créateurs en situation de handicap dans le paysage culturel qui reste à valoriser ». Indispensable à l'épanouissement de tous et au maintien du lien social, la culture suppose donc l'équité et la justice (question écrite du 13/12/2012).

Éducation et Jeunesse

2

Maryvonne Blondin a pris une part active à l'adoption de la loi sur la **Refondation de l'École**, fortement enrichie par le Sénat, donnant **priorité au primaire** et au **rétablissement d'une formation initiale des enseignants**. Préoccupée par le bien-être des élèves, elle s'est particulièrement investie pour une amélioration des **conditions de scolarisation** et un **renforcement des missions de la santé scolaire**.

Elle a soutenu un renforcement de l'**éducation artistique et culturelle** et une meilleure prise en compte de la situation des enseignants contrac-

tuels. Elle s'est naturellement et fortement engagée dans la défense des **langues et cultures régionales** (voir page commune).

RENFORCEMENT DE LA SANTÉ SCOLAIRE

Grâce aux amendements d'enrichissement de la loi de Refondation de l'École défendus par Maryvonne Blondin, les missions de la santé scolaire ont été étendues et clarifiées. La notion de parcours de santé autour des visites médicales et de dépistage a été intro-

duite. Les missions de la promotion de santé ont été complétées par la détection précoce des problèmes de santé ou carences de soins, l'accueil, l'écoute et l'accompagnement individualisé des élèves et la participation au suivi épidémiologique. « Les ministères de l'éducation nationale et de la santé travailleront ensemble [...]. La santé scolaire, spécificité française et formidable outil d'éducation à la santé, contribuera ainsi à l'amélioration de la politique globale de la prévention » (intervention en séance le 25/06/2013).

RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Maryvonne Blondin est cosignataire d'une proposition de loi relative à **l'attractivité universitaire de la France**. Acteurs majeurs de l'économie de la connaissance où l'innovation, le savoir et le capital humain sont des éléments centraux de la compétition globalisée.

Elle a présenté en séance, lors de l'examen du texte sur la recherche et l'enseignement supérieur, un amendement cosigné par François Marc tendant à défendre les **« sciences de la mer et du littoral »**. Ces formations, labellisées par le Pôle Mer Bretagne de Brest, présentent une importance

stratégique pour le territoire. *« La spécificité marine de l'université de Bretagne occidentale doit être préservée, notamment au regard des actions engagées par la région et de la dimension stratégique des sciences de la mer »* (séance du 21/06/2013).

SCOLARISATION DES ÉTUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP

Question écrite portant sur l'intégration des étudiants en situation de handicap au sein de l'Université. Des mesures devront être prises pour une meilleure égalité des droits et des chances, en facilitant le parcours de tous les étudiants en situation de handicap (18/07/2013).



L'Ehpad de Rosporden ouvre un accueil de jour pour les personnes atteintes d'Alzheimer (13/10/2012)

Santé

DÉMOGRAPHIE PHARMACEUTIQUE

Elle est intervenue sur les questions concernant la démographie pharmaceutique (question orale du 25/09/2012) et a interrogé le gouvernement sur la nécessaire évolution du diplôme de préparateur en pharmacie dont le référentiel est devenu obsolète au regard des nouvelles missions des pharmaciens (question écrite du 25/10/2012).

Phagothérapie

Maryvonne Blondin s'est saisie d'un dossier important en matière de recherche médicale mais encore peu évoqué: les bactériophages. *« Il s'agit de virus naturels, mangeurs de bactéries. La phagothérapie peut se révéler un complément à l'utilisation des antibiotiques et, par là même, légitimement susciter de l'espoir. Ainsi, elle a permis la guérison de personnes qui devaient être amputées à cause d'infections*

sérieuses, causées par exemple par le staphylocoque doré » (question orale du 21/5/2013). Elle a interrogé le gouvernement sur *« les actions que le ministère de la santé envisage d'entreprendre, de façon coordonnée et interministérielle, pour étudier les possibilités de nouveaux traitements offertes par la phagothérapie »*. Elle continue d'accompagner ce dossier et compte prochainement lui apporter une dimension européenne.

Droit des femmes

PRÉVENTION DE LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS ET LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

Rapporteuse pour avis pour un projet de loi d'adaptation en droit interne des directives européennes. Le texte concerne d'une part la prévention de la traite des êtres humains, les mariages forcés et la protection des victimes, et d'autre part la Convention d'Istanbul sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique.

FEMMES ET CULTURE

La délégation aux droits des femmes du Sénat s'est saisie de la question de la place des femmes dans le domaine culturel. La parité y est loin d'être acquise. Le gouvernement a déjà pris des mesures afin de permettre aux femmes d'accéder aux postes à responsabilité, de leur donner une place lors de programmations artistiques.

Membre de la Délégation, Maryvonne Blondin s'est saisie de la question des femmes au sein

du régime de l'intermittence du spectacle et, plus particulièrement, du régime applicable au congé maternité.

FÉMINISATION DES ÉQUIPAGES DE SOUS-MARINS

Suite à sa question écrite sur l'éventualité de féminiser les équipages de sous-marins, Maryvonne Blondin a pu (à l'invitation du chef des forces océaniques stratégiques) constater les conditions de vie et de travail à bord d'un sous-marin nucléaire lors d'une plongée de deux jours.



En immersion ! (17-18/05/2013)

CONSEIL DE L'EUROPE

- ▶ Parlementaire référente pour le Sénat de la Campagne 1 sur 5, contre la violence sexuelle à l'égard des enfants.
- ▶ Observatrice internationale lors des élections législatives en Albanie du 20 au 24 juin 2013, au titre de l'APCE
- ▶ Défense du rôle des collectivités locales dans l'accès pour tous à la culture.
- ▶ Intervention contre la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre. *« La défense des droits de l'homme doit aussi garantir la sécurité de celles et ceux qui ont souhaité donner une nouvelle orientation à leur vie intime. Il est indispensable de développer l'éducation à la sexualité, à l'égalité et au respect dans le milieu scolaire pour mieux protéger nos enfants. »* (27/06/2013)



Déserts médicaux : agir vraiment !



Avec Marisol TOURAINE, à Brest, le 25 février 2013, pour la présentation du Pacte territoire santé

Membre du Conseil de surveillance de l'ARS, représentant les élus finistériens, Jean-Luc Fichet a travaillé sur l'accès aux soins pour tous :

- ▶ Proposition d'amendement à la sécurité sociale pour que les médecins, comme les pharmaciens et les infirmières, prennent en compte l'offre de soins avant de s'installer.
- ▶ Présidence d'un Groupe de travail « Présence médicale sur l'ensemble du territoire » au Sénat. 37 auditions + visites dans le Finistère et en Allemagne. L'accès aux soins fait partie du socle de services indispensables qui conditionnent l'attractivité d'un territoire. L'absence de médecin pose un problème majeur d'égalité des territoires et d'égalité entre les citoyens. Saluant les 12 engagements pris cette année par la Ministre des Affaires sociales et de la Santé, il lui a semblé indispensable de faire 16 autres propositions sans tabou ni a priori.



29 mars 2013 – Avec Nicolas MORVAN, Président de la Communauté de communes du Pays de Quimperlé à l'occasion d'un débat sur les déserts médicaux

EXEMPLES DE PROPOSITIONS

1. Revoir la conception des études de médecine pour mieux préparer les étudiants à la pratique libérale.
2. Validation du 2^e cycle des études médicales conditionnée à un stage en médecine libérale.
3. Régionalisation des études médicales.
4. Etendre aux médecins le conventionnement sélectif selon les zones d'installation.

Pour en savoir plus :

<http://www.jeanlucfichet.fr/themes/collectivites-territoriales/deserts-medicaux-agir-vraiment/>

Dans le Finistère, ce travail s'est concrétisé par une visite du Groupe de travail du Sénat le 13 décembre, la présentation du Pacte territoire santé de Marisol Touraine à Brest le 25 février et la participation à des échanges avec les élus : avec l'association Bruded à Lanmeur le 27 mai ; avec les élus de la COCOPAQ le 29 mars ; avec les élus du Drennec le 5 décembre ; avec l'Association des maires du Finistère le 7 juin ; à Morlaix avec la Conférence des Villes de Bretagne le 30 mai.

Extrait du discours du 11 juin lors de la présentation du rapport en séance publique

« La question des déserts médicaux englobe également la présence des professionnels paramédicaux, des hôpitaux, des maternités et des pharmacies. C'est à toute la chaîne de soins que nous devons apporter des réponses. Or cette chaîne ne peut pas vivre sans le médecin. Les communes nous alertent. J'estime donc nécessaire de faire dans un an le bilan des mesures du Pacte Territoire Santé. Si ce bilan n'apporte pas d'avancées, nous devons réfléchir, avec les médecins, à aller plus loin, à savoir des mesures coercitives. »

Toujours sur les questions de santé :

- ▶ Intervention réussie auprès du Gouvernement pour une reconnaissance des orthophonistes au grade master (Question écrite du 13 décembre). (<http://www.senat.fr/questions/base/2012/qSEQ121203564.html>)
- ▶ Question au Gouvernement sur l'avenir des pharmacies. (<http://www.senat.fr/questions/base/2012/qSEQ120700336.html>)
- ▶ Inaugurations de l'unité An Haleb au centre hospitalier de Plougonven le 22 juin, de la résidence du Val d'Élorn à Sizun le 20 octobre, du pôle de santé universitaire et du centre hospitalier rénové de Lanmeur le 30 août en présence de Marylise Lebranchu ; visite d'Alain Gautron, ARS, au centre hospitalier de Lanmeur le 24 octobre.

LOI CONSOMMATION pour rééquilibrer les pouvoirs entre consommateurs et professionnels

Rapporteur pour avis au nom de la Commission du développement durable, il a défendu un texte engagé : action de groupe ; lutte contre l'obsolescence des produits ; allongement de la durée de présomption de non-conformité ; protection des IGP pour les produits manufacturés...

Intégralité des interventions en Commission :

http://www.senat.fr/interventions-commissions/fichet_jean_luc08045x/fichet_jean_luc08045x.html

Intégralité des interventions en séance publique :

http://www.senat.fr/interventions/fichet_jean_luc08045x/fichet_jean_luc08045x.html

Pour soutenir le rôle majeur des collectivités locales dans le développement des territoires

Alors que la France amorce une nouvelle étape de sa décentralisation et quelques mois après l'adoption du projet de loi portant création de la banque publique d'investissement, Jean-Luc Fichet a travaillé pour la **Délégation aux collectivités territoriales** et à la décentralisation à un **rapport** publié le 20 février : « Les collectivités et le développement économique : vers une nouvelle étape ? »

QUESTIONS / REPONSES

Comment encourager l'implantation d'entreprises sans prévoir les infrastructures adéquates ?

C'est tout l'enjeu des politiques locales avec l'accès au très haut débit, aux transports mais aussi avec l'accès à la culture et à l'éducation. L'aménagement du territoire est une des conditions du développement économique. Si la Région est le chef de file de ces politiques, il est important pour leur réussite que toutes les collectivités y participent.

Pour en savoir plus : <http://www.jeanlucfichet.fr/themes/sortie-de-mon-rapport-sur-le-developpement-economique-et-les-collectivites/>

Quelles propositions pour renforcer le rôle des collectivités territoriales dans le développement économique ?

La région se charge des aides aux entreprises. Les aides immobilières doivent rester de la compétence des intercommunalités, près des besoins des entreprises. Toutes les collectivités, en particulier les communes rurales, et les acteurs économiques concernés doivent être associés aux schémas régionaux qui devront être simplifiés.

CONTRE LA FRACTURE NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE

Qui dit aménagement des territoires dit accès à internet pour tous. Jean-Luc Fichet a poursuivi son engagement au sein de la Commission du développement durable du Sénat en intervenant dans le débat contre la fracture numérique le 2 avril où il a insisté sur le rôle des collectivités. C'est le cas en Bretagne. Mais si la négociation laisse dans une attente trop longue les populations rurales, il a proposé de légiférer rapidement. Le très haut débit est une urgence vitale.

Projet Bretagne THD

Une prise installée en zone dense = une prise installée en territoire éloigné

Retrouvez son intervention en vidéo :

<http://videos.senat.fr/video/videos/2013/video17282.html>

LE MONDE RURAL FACE À DE NOUVEAUX DÉFIS



27 février 2013 - Au Salon de l'Agriculture avec le Comité des pêches de Bretagne en présence de Richard FERRAND et Gwenegau BUI, Députés du Finistère

Lors d'un débat sur les nouveaux défis du monde rural le 19 février, il a porté la voix des territoires bretons. Le monde rural est désormais perçu comme attractif et comme un moyen de mener une vie active plus équilibrée. Il a ainsi défendu le maintien d'un haut niveau d'investissement et de soutien économique aux territoires. Il a plaidé pour une meilleure représentation des communes rurales dans les instances de gouvernance territoriale.

FILIÈRE VIANDE : en mission



3 avril 2012, Sénat, Audition de la FNSEA

Suite au scandale de la viande de cheval, il a participé à la Mission commune d'information du Sénat sur la filière viande en France et en Europe. 62 auditions et un déplacement en Bretagne (13-14 juin) ont permis d'établir un diagnostic des difficultés de la filière. Cette mission a été l'occasion de relayer les problèmes rencontrés par les acteurs économiques du Finistère.

Quelques propositions pour répondre aux consommateurs et à la filière viande :

- ▶ Soutien à une filière menacée avec une redistribution des aides de la PAC 2014-2020 vers l'élevage, un choc de simplification ou un double étiquetage des prix pour informer des prix payés au producteur. Améliorer la compétitivité de la filière.
- ▶ Lutter contre le dumping social en révisant la directive européenne sur le détachement de travailleurs.
- ▶ Alléger l'écotaxe poids lourds pour le secteur de l'élevage.

Le rapport complet du 17 juillet :

http://www.senat.fr/commission/missions/filiere_viande/

SOUTIEN À LA FILIÈRE AGROALIMENTAIRE BRETONNE

- ▶ Question au Gouvernement sur l'avenir de la filière avicole le 7 février :

<http://www.jeanlucfichet.fr/themes/agriculture/question-au-gouvernement-lavenir-de-la-filiere-avicole/>

- ▶ Le débat du 2 juillet sur la PAC lui a permis de relayer les inquiétudes de la filière porcine et de la filière avicole avec la fin des restitutions européennes.
- ▶ Nombreuses rencontres : Doux à Châteaulin le 10 décembre avec Guillaume Garot ; à Plabennec le 6 avril avec Stéphane Le Foll ; à Lampaul Guimiliau le 19 juillet et à Quimper le 20 juillet avec Guillaume Garot sur Gad ; à Paris au Salon de l'Agriculture le 27 février ; à la manifestation de soutien à Gad le 16 mars...



Au Sénat

La mission du Rapporteur général de la Commission des finances au Sénat consiste à superviser l'ensemble des textes dont est saisie la Commission. De ce fait, François MARC s'investit particulièrement sur les questions économiques, financières et fiscales de portée nationale mais aussi internationale.



En séance, sur le Traité de stabilité (12/10/12)

LA NÉCESSAIRE RÉGULARISATION FINANCIÈRE

F. MARC a plaidé pour une meilleure régulation du système bancaire et financier, notamment dans son rapport sur la proposition de résolution visant à une coopération renforcée dans le domaine de la taxe sur les transactions financières, dans le suivi du texte « Lutte contre la fraude fiscale et la grande délinquance économique et financière », lors de sa question d'actualité sur les paradis fiscaux (n° 0141G), dans le cadre du texte sur la réforme bancaire.

DES FINANCES PUBLIQUES SOUS CONTRAINTE

► De nouvelles perspectives financières européennes

F. MARC a œuvré pour que soit trouvé un chemin équilibré, évitant tant le laxisme - qui mettrait en cause notre crédibilité et nos engagements européens et reporterait une fois de plus la charge de l'ajustement sur les générations futures - que l'austérité, qui nuirait à la reprise attendue en 2014 : Débat sur les nouvelles perspectives financières européennes (10/10/12), intervention sur le PJJ autorisant la ratification du traité sur la stabilité (10/10/13), nouvelles règles de gouvernance budgétaire européennes sur la procédure nationale (10/04/13), préparation du débat d'orientation des finances publiques (04/07/13).

Appelant à ce que le budget de l'UE pour 2014-2020 puisse être un levier de relance collective, sa proposition de résolution (n° 105) est devenue résolution du Sénat (11/11/12).

► Du sérieux budgétaire pour redresser les comptes publics

Rapporteur de l'ensemble des textes à caractère budgétaire (DOB, programmation des finances publiques, lois de finances et loi de finances rectificatives), il s'est constamment attaché dans ses travaux à concilier respect du sérieux budgétaire, justice fiscale et compétitivité. Dans le budget 2013, il a par exemple fait compléter les mesures permettant de préserver les ménages les plus modestes des effets du gel du barème de l'impôt sur le revenu.

► De nouveaux outils fiscaux en débat

Dans une logique de discipline financière et de **soutien à la croissance**, de **nouvelles sources de financement doivent être trouvées**. C'est le sens des travaux conduits par F. MARC en matière de **fiscalité environnementale**. Il a notamment participé à la table ronde du Sénat sur la fiscalité écologique (23/01/13) et est intervenu en séance sur le système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre (12/03/13). Certaines des propositions issues des 1^{ers} rencontres parlementaires sur la fiscalité comportementale (25/06/2013), qu'il a présidées, sont susceptibles d'être intégrées au PLF 2014. Il a également suivi les travaux sur la **fiscalité numérique** : table-ronde

consacrée au « Bilan de l'ouverture des jeux en ligne, trois ans après », dépôt d'une proposition de loi organique « relative à la nomination du président de l'Autorité de Régulation des Jeux en Ligne » (PPL n° 812).

RENFORCER LA COMPÉTITIVITÉ DE LA FRANCE

F. MARC a largement contribué à la mise en œuvre des réformes de compétitivité permettant de retrouver un sentier de croissance, en supervisant notamment la mise en place du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) et son financement, et rapportant le projet de loi relatif à la création de la Banque Publique d'Investissement (BPI).

Pour consulter l'intégralité des interventions en séance publique et commission ainsi que l'ensemble des travaux parlementaires : http://www.senat.fr/senateur/marc_francois98046x.html

SOUTENIR LA JEUNESSE

Il a saisi le gouvernement à plusieurs reprises sur les problèmes financiers des jeunes, leur mobilité, le creusement des inégalités, le nécessaire développement de l'apprentissage en France.

AGIR À L'INTERNATIONAL

F. MARC a accompagné le Président HOLLANDE dans sa visite à New Delhi, puis a conduit en mars 2013 la délégation du groupe interparlementaire France - Inde lors du déplacement visant à conforter un partenariat stratégique entre les deux pays.



Participation au déplacement présidentiel en Inde (14/02/13)

Finances des collectivités: de grands chantiers lancés

F. MARC a toujours concentré son travail parlementaire sur la fiscalité locale et la recherche d'outils permettant d'atténuer les iniquités de richesses entre les territoires. Certaines des propositions issues des groupes de travail qu'il a dirigés ont d'ailleurs été reprises dans les deux derniers programmes présidentiels. Plus récemment, il a animé le 2^e atelier des États généraux de la démocratie territoriale intitulé « Garantir les moyens et l'efficacité de l'action publique locale » (05/10/12).

CONSOLIDER ET MODERNISER LES CONCOURS FINANCIERS

F. MARC a participé aux travaux sur le Pacte de confiance et de responsabilité dans les groupes de travail du Comité des Finances Locales sur l'évolution des dotations et la péréquation et dans le groupe « Matignon », consacré aux finances départementales. Avec 2 Mds€ de recettes nouvelles pour faire face à leurs dépenses sociales, les départements sont ressortis consolidés de ces travaux.

► Ses engagements :

Moderniser la péréquation verticale

Il a alerté le Gouvernement sur la nécessité d'une véritable refonte de la dotation globale de fonctionnement (DGF), principale source de péréquation verticale de l'État vers les collectivités. Le système actuel paraît trop inégalitaire en ce qui

concerne la DGF par habitant selon les collectivités. Dès lors, la fonction péréquatrice devra être améliorée à l'avenir.

Soutenir la péréquation horizontale

Sensibilisant les divers acteurs aux risques encourus par un gel de la péréquation, il est intervenu en faveur de la montée en puissance du fonds de péréquation horizontale du **bloc communal** (démarche commune de soutien au FPIC avec son homologue à l'Assemblée au CFL). La redistribution opérée par le FPIC bénéficie largement aux espaces ruraux, et ainsi à bon nombre d'EPCI finistériens.

POUR UNE FISCALITÉ PLUS JUSTE ET PLUS MODERNE

► Ses engagements :

Il a initié la réforme des valeurs locatives, tant des locaux professionnels que des locaux d'habitation, pour permettre une **évolution plus juste des impôts locaux dans l'avenir. Son amendement au PLFR 2012 a permis de réaffirmer les engagements gouvernementaux.**

Il a contribué à la recherche des nécessaires ajustements législatifs permettant aux collectivités de revenir sur les modalités de fixation des bases de calcul de la cotisation minimale de CFE. Les collectivités ont donc pu recalculer la CFE des petites entreprises pour 2012.

DE NOUVEAUX OUTILS POUR LE FINANCEMENT DES PROJETS LOCAUX



En tant que **membre de la Commission de surveillance de la Caisse des dépôts,**

F. MARC veille au bon déroulement de ses multiples activités et supervise notamment la bonne mise en œuvre de l'enveloppe de **prêts de long terme** destinée à financer les projets des territoires: **20 Mds€ sur la période 2013-2017.** Ces prêts sont opérationnels depuis avril et ciblent les investissements réalisés dans 9 secteurs prioritaires. Afin de tenir compte des besoins d'investissement des communes rurales en matière de réseau d'eau et d'assainissement, il a saisi la direction générale de la Caisse des dépôts et obtenu l'élargissement de **l'éligibilité à ces prêts des travaux de création de réseaux, et plus seulement de rénovation.**



Déplacement sur le Plateau des Capucins à Brest, projet cofinancé par la Caisse (24/05/13)

ENJEUX FINISTÉRIENS

Il s'est par exemple investi :

► Sur le dossier LGV

Il est résolument intervenu pour le prolongement effectif de la grande vitesse ferroviaire au-delà de Rennes, appelant au respect des engagements antérieurs de l'État en faveur d'une desserte de Brest et Quimper à trois heures de Paris : entretien au Sénat (11/12/12) avec le Président de « Mobilité 21 », courriers, interventions en auditions, communiqués. Aujourd'hui, l'État s'est engagé sur la poursuite d'étude de la phase 2, ce qui constitue déjà une première satisfaction.

► Pour l'agriculture et l'agroalimentaire bretons

Il a eu de fréquents échanges avec les ministres et administrations concernés. Dans sa Question au Gouvernement (n° 0194G), il a interrogé le Ministre sur la filière porcine. Il a demandé la création

d'un Smic européen (débat préalable au Conseil européen - 19/06/13). Son amendement visant à lutter plus efficacement contre la spéculation financière sur les matières premières agricoles a été adopté (réforme bancaire). En sus, diverses Questions Écrites.



Forum de l'agriculture en présence de B. HAMON, Ministre délégué chargé de l'Économie sociale et solidaire et de la Consommation (Ploudaniel, 18/05/13)

Contacts

Maryvonne BLONDIN

► Permanence

Jocelyne Laversin / Nicolas Jambon
Laurence Vignon (1/2 temps)

21, rue le Déan
29 000 Quimper
Tél.: 02 98 52 24 72
Fax: 02 98 52 27 94
maryvonne.blondin29@orange.fr
www.maryvonne-blondin.fr

► Sénat

Tiphaine Vançon

15, rue de Vaugirard
75 291 Paris CEDEX 06
Tél.: 01 42 34 43 75
Fax: 01 42 34 43 74
m.blondin@senat.fr

www.facebook.com/maryvonne.blondin
twitter.com/@m_blondin

Jean-Luc FICHET

► Permanence

Patricia Abiven
Hélène Sablon

10, place Tanguy Prigent
29 620 Lanmeur
Tél.: 02 98 78 81 59
Fax: 02 98 67 57 48
jlfichet.senat@orange.fr
www.jeanlucfichet.fr

► Sénat

Julie Lamandé

15, rue de Vaugirard
75 291 Paris CEDEX 06
Tél.: 01 42 34 28 22
Fax: 01 42 34 41 36
jl.fichet@senat.fr

www.facebook.com/jeanluc.fichet
twitter.com/jlfichet

François MARC

► Permanence

Julie BINOIS
Caroline Brémond

2, rue de la Mairie
29 800 La Roche-Maurice
Tél.: 02 98 20 48 70
Fax: 02 98 20 48 74
Francois.MARC1@wanadoo.fr
francois-marc.blogspot.com

► Sénat

Tiphaine Vançon

15, rue de Vaugirard
75 291 Paris CEDEX 06
Tél.: 01 42 34 43 75
Fax: 01 42 34 43 74
f.marc@senat.fr

www.facebook.com/francoismarc.official?ref=hl

Soutien aux langues régionales à l'École

« Jamais on n'est allé aussi loin dans la reconnaissance des langues régionales ! »

Vincent PEILLON

Les sénateurs socialistes se félicitent d'avoir contribué à la loi ambitieuse de « Refondation de l'École ». Profondément enrichi par un travail parlementaire dense et approfondi, le texte réaffirme les principes fondateurs de l'École: lutte contre les inégalités sociales et territoriales, mixité sociale, dispositifs pour plus de justice. Ils se sont fortement mobilisés pour la reconnaissance et l'inscription des langues et cultures régionales dans la loi. L'usage des langues régionales, patrimoine de la France, favorisera ainsi l'habileté linguistique dès les premières années de la vie scolaire. Pour la première fois, l'enseignement bilingue est inscrit dans le Code de l'éducation !



Avec George PAU-LANGEVIN, Ministre chargée de la réussite éducative et Michel QUÉRÉ, Recteur de l'Académie de Rennes" (01/06/13)



F. MARC en conférence de presse en breton à l'école de Ploudiry qui bénéficie de l'intervenante de la fédération SKED (18/02/13)

Soutien à la filière agricole et agroalimentaire



JL FICHET à la manifestation de soutien à Gad (16/03/13)

Historiquement pourvoyeuses d'emplois dans le Finistère, les entreprises du secteur agricole et agroalimentaire traversent aujourd'hui d'importantes difficultés. Ayant conjointement alerté le ministre sur le désarroi de la profession, les sénateurs socialistes finistériens ont, tout au long de l'année, participé aux nombreuses réunions avec les acteurs du territoire et avec le Ministre

de l'Agriculture, tant en Bretagne qu'à Paris. Diverses préoccupations se sont exprimées: dans la production laitière qui subit une baisse des marges, dans la filière avicole confrontée à la fin des restitutions ou encore dans la production porcine et sa filière d'abattage. Les difficultés viennent de distorsions de concurrence, de la volatilité des cours des matières premières ou encore des questions de procédures administratives.

Attachés aux perspectives d'avenir pour ces filières essentielles pour le territoire, les trois sénateurs sont restés mobilisés auprès des pouvoirs publics pour faire reconnaître la nécessité de préserver un modèle qui fait la force de la Bretagne. De nouveaux outils de régulation pour mieux organiser la production et mieux peser sur la distribution et la transformation sont prévus dans la prochaine loi d'avenir sur l'agriculture.

Soutien à la LGV entre le Finistère et Rennes

Au regard de la situation péninsulaire de la Bretagne, l'objectif Brest-Paris, Quimper-Paris en trois heures reste fondamental. Depuis une dizaine d'années, tous les documents d'aménagement du territoire (ex. contrat de projet État-Région) soulignent l'importance de réduire très sensiblement les temps de trajets entre Paris et la pointe bretonne.

Soucieux du prolongement effectif de la grande vitesse ferroviaire au-delà de Rennes et poursuivant la mobilisation qui a toujours été la leur, les sénateurs socialistes du Finistère ont œuvré sans relâche pour que les plus

hautes Autorités de l'État aient conscience de l'enjeu territorial pour l'extrême ouest breton. Suite à la publication le 27 juin 2013 du rapport de la Commission nationale « Mobilité 21 », l'État s'est clairement engagé à réaliser l'étude de localisation des travaux ferroviaires qui feront gagner du temps. Le projet de desserte ferroviaire grande vitesse entre Rennes et le Finistère reste donc dans la course et le travail de mobilisation des sénateurs va se poursuivre en vue d'une programmation des travaux de la LGV acte II.